

## Edito

Depuis la rentrée scolaire, l'Ecole, les enseignants et les fonctionnaires sont à la Une de l'actualité. Pas une semaine ne passe sans que l'on ait droit à une (voire plusieurs !) déclaration présidentielle ou ministérielle soigneusement relayée par les médias.

Déclarations qui soufflent le chaud et le froid.

On tient à nous faire savoir que nous exerçons notre métier de façon remarquable, que notre conscience professionnelle et notre investissement sont remarquables ...

Alors, une vraie revalorisation salariale, attendue depuis des années, va enfin arriver ? Pas si vite ! Pour Sarkozy, c'est du donnant donnant : chacun pourra gagner plus s'il a été méritant (comprendre docile ...?), s'il a obtenu des résultats et surtout s'il a accepté de travailler plus c'est-à-dire de faire des heures sup. !

Et cette Ecole tant décriée, elle a besoin de réforme en profondeur. Pourquoi pas ...

Mais en annonçant la fin du collège unique puis en prônant le bac unique ? Comprenez qui pourra ...

Si le contenu de la réforme à venir reste quelque peu obscur, les objectifs qui la guideront sont, eux, très clairs !

Logique comptable au nom de la réduction de la dette :

22 700 suppressions d'emplois de fonctionnaires (dont 8770 enseignants) à la rentrée prochaine.

Logique libérale lorsque la réforme de la fonction publique annoncée consiste essentiellement à casser les statuts existants : multiplication de contrats de droit privé, fin annoncée des concours nationaux, "droit" à la mobilité ...

Que l'on en soit bien certain, il s'agit d'une tentative de transformation de notre société en profondeur vers davantage de chacun pour soi, vers moins de droits pour tous en tentant de tourner résolument le dos à la société construite après guerre. A nous de réagir, de construire la mobilisation pour défendre une autre idée de l'avenir.

Mais cela ne pourra réussir que si l'unité la plus large se fait et si elle s'inscrit dans la durée.

C'est l'enjeu des semaines à venir et chacun de nous doit y prendre sa part.

*Pour le secrétariat départemental, Olivier Provost*



**Pour nous contacter :**  
[snes89@di.jon.snes.edu](mailto:snes89@di.jon.snes.edu)  
SNES-FSU 89,  
185 Rue Campenon,  
89700 TONNERRE  
03 86 55 26 23



### Sommaire :

**page 1** : édit

**page 2 et 3** : échos de la rentrée

**page 4** : l'équipe Snés 89

**page 5** : la lettre aux éducateurs

**page 6** : budget des établissements. Accompagnement scolaire.

**page 7** : Carte scolaire dans le sénonais.

Arrêtons l'instrumentalisation de Guy Môquet !

**page 8** : le CTPD de septembre : bilan de rentrée

CPPAP N°03079  
Imprimé par nos soins

Directeur de la publication :  
Pascal Meunier  
185 Rue Campenon,  
89700 TONNERRE  
Tel : 03 86 55 26 23  
e-mail : [snes89@di.jon.snes.edu](mailto:snes89@di.jon.snes.edu)

Prix : 0,50 euro

NUMÉRO

**196**

septembre 2007



## *Lycée de Joigny*

« Tout est bien dans le meilleur des mondes ! »

Tout le monde aura bien compris l'ironie du titre. Le lycée de Joigny ne faisant pas exception à la règle, la rentrée a vu arriver son lot de problèmes. Et cette rentrée semble devoir surpasser les autres !

Quelques exemples :

- des emplois du temps de 2de avec 3 options en même temps : obligeant donc certains élèves à abandonner 1 ou plus de leurs options
- en 2de encore, des groupes de modules de langues (obligatoires !) en parallèle avec des options : certains collègues se retrouvant avec 2 groupes de modules : 1 avec 23 élèves et l'autre avec 5 élèves. Bonjour l'intérêt pédagogique !
- en 2de toujours, des groupes de langue (LV1 ET LV2) à 35 élèves, 36 élèves....voire plus ! Vive les langues vivantes !!
- des groupes aux effectifs disparates également en sciences
- des emplois du temps élèves où il manque des heures d'enseignement
- des classes de T ES et T S où on change le prof au bout de 2 semaines car on a besoin de ce prof dans un autre établissement et de son heure de 1<sup>ère</sup> chaire !! (Et en imposant des HSA à d'autres profs !)

Après ces exemples concernant les élèves, un petit mot sur les emplois du temps des profs. Bien sur, l'année voit son lot de profs passant toute la journée au lycée pour faire 2 ou 3 heures de cours. Mais il y a mieux. Pour ceux qui l'ignoraient, le lycée de Joigny est lycée pilote dans l'Yonne pour l'opération *Agenda 21* (pour protéger la planète). Et il est cependant intéressant de noter qu'on fait faire 30 à 40 km aller et 30 à 40 km retour à certains collègues pour faire 1h de cours (ou plutôt 55 min !). C'est la planète qui doit être contente !!!

*Isabelle Clément*

## *Collège de Chablis*

Au collège de chablis les effectifs classes ne sont pas chargés et le maintien des 16 classes a pu avoir lieu.

Les personnels discutent surtout de la multitude de propositions du gouvernement dont aucune ne va dans le bon sens.

Les personnels à petit revenu, notamment les agents sont très préoccupés de la baisse du pouvoir d'achat.

*Aline Lelu*

## *Cité scolaire de Toucy*

### Changement de direction : une rentrée apaisée

Après quelques années que l'on pourrait qualifier de difficiles, le calme semble revenir sur notre cité scolaire.

Accueil humain et chaleureux, dialogue, respect des personnes semblent dorénavant de mise. Bien sûr il y a eu quelques cafouillages qui ont nécessité des ajustements, mais rien de flagrant et d'inadmissible à signaler.

C'est avec bien plus de sérénité que nous venons dorénavant travailler, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Cette nouvelle année scolaire débute donc sous de meilleurs auspices ! Souhaitons que cela continue ainsi !

*Emmanuelle Chapon*

## *Collège de Pont sur Yonne*

Lors de la pré-rentrée nos emplois du temps n'était pas faits ! nous les avons eu seulement mercredi matin ! Et alors là quels emplois du temps ... Ils sont quasiment tous truffés d'erreurs graves.

Quelques exemples parmi tant d'autres :

- heure de vie de classe le mercredi après-midi !
- des collègues qui ont cours de 8h30 à 10 h30 puis de 16h à 17h
- des élèves qui n'ont pas leur nombre d'heures légal : soit ils en ont trop, soit ils n'en ont pas assez (en techno, une des trois classes n'a qu'une heure par semaine alors qu'elle devrait en avoir 2)
- des collègues qui ont 21 heures de cours alors qu'ils ne devraient en avoir que 19.
- des élèves qui terminent à 12 h 35 et reprennent à 13 h.
- des élèves qui n'ont cours qu'une heure le mercredi matin en plein milieu de matinée.

J'en passe et des meilleures. Enfin ce début d'année est très folklorique à Pont sur Yonne....

## *Lycée Fourier*

Faute de places suffisantes au CAPES de documentation, aucun TZR pour pourvoir au poste vacant en documentation. Une contractuelle a enfin été affectée. Seulement 5 postes informatiques disponibles au CDI.

Toujours pas d'administrateur du réseau informatique.

Les élèves du lycée professionnel envoient quotidiennement des lettres de démission : ils ont trouvé un patron pendant l'été.

*Muriel Abbott*



## Comme toujours « techniquement » réussie ?



### *Collège de Paron*

Ces quelques semaines montrent que l'ambiance générale est nettement moins pesante et que chacun met de la bonne volonté pour que l'avenir soit plus serein.

#### **L'équipe de direction se trouve entièrement renouvelée.**

Ils ne sont donc pas responsables de la médiocrité de nombreux emplois du temps (ce qui était notre lot depuis 6 ans, mais cette année, c'est assez fort) : cours jusqu'à 12 h 30 (Technologie) et multiplication des cours entre 13 et 14 h; pas de groupes en 5<sup>e</sup> en Technologie, malgré les promesses faites en juin; emploi du temps des professeurs d'EPS cassé ce qui rend complexe l'occupation du gymnase; 2 heures d'initiation à l'Espagnol en 5<sup>e</sup> placées à des heures qui laissent 3 classes (moins 5 élèves chacune) en étude etc.... Je ne parle pas des professeurs qui ont des vœux (même le premier) non accordés, ni de l'heure de cours esseulée dans une journée !

Il y a eu d'importantes modifications, un travail quasi à plein temps pendant 2 semaines pour le nouveau Principal adjoint ! Bienvenus !

*Christelle Provost*

### *Collège J. Prévert*

#### **Des effectifs catastrophiques dans un collège ZEP.**

Cette rentrée a été un peu surréaliste. Le premier jour le bitume a été posé dans la cour. Les travaux continuent avec toutes les perturbations que cela peut engendrer.

A tout cela est venu s'ajouter la question des effectifs. Des classes de 29 élèves en 5<sup>ème</sup> et des groupes de 34 pour les IDD dans un collège ZEP mettent vraiment en péril la réussite des élèves. L'Inspecteur d'académie en CTPD a reconnu lui-même que la situation n'était pas satisfaisante et que le collège manquait de moyens. Les collègues s'étaient pourtant mobilisés et avaient trouvé une solution pour faire une classe supplémentaire avec les moyens accordés par l'inspection d'académie début juillet, mais cela a été laissé sans suite.

De plus il a fallu reprendre complètement les emplois du temps en septembre, car ils ne prenaient pas en compte le règlement concernant l'EPS, ou la venue d'intervenants prévue par les collègues l'année dernière.

Heureusement la nouvelle équipe de direction a réagi avec efficacité et courage et arrive à remettre petit à petit les choses en ordre.

*Sophie Barré*

### *Lycée Janot de Sens*

#### **Du ressenti en salle des profs au 18 septembre :**

Ah ! la redoutable efficacité de l'informatique !!!

Quoiqu'un peu rigide semblent dire les enseignants du Lycée Janot de Sens !

De quoi se plaignent-ils ?

D'aberrations dans les emplois du temps tant pour les élèves que pour les professeurs :

mauvaise répartition des horaires par discipline qui aboutissent à des incohérences pédagogiques (exemple: trois heures de maths sur quatre heures de cours, avec un peu de physique pour varier ; ou bien math et physiques le matin et à nouveau maths et physique l'après-midi avec en plus de la SVT, ou au contraire pas de regroupement d'heures en plage de deux heures en français notamment). Beaucoup d'heures d'aide individualisée sont placées, contrairement aux textes, en début et fin de journée

Des journées de 9 heures pour certains élèves et professeurs ou des emplois du temps à trous augmentant grandement le temps de présence dans l'établissement sans tenir compte des contraintes personnelles d'éloignement, familiales,....

Seraient-ils contre le progrès ? N'aurait-on point rentré dans la machine tous les besoins exprimés ? Le logiciel ne saurait-il point gérer tous les paramètres donnés ?

Des corrections sont-elles possibles ?

Ah ! le bon vieux planning mural d'autrefois (l'année dernière encore !) qui donnait une vision d'ensemble, et permettait d'envisager des solutions ; la gomme et le crayon tenus par une main « humaine »...

De l'humain ! de l'humain vous dis-je ! c'est ce que semblent regretter et réclamer ces personnels (passésistes ?) devant la multiplication des problèmes posés !

Que veulent-ils ?

Que le travail de répartitions de service réalisé par les équipes pédagogiques en conseil d'enseignement soit pris en compte, que les projets d'équipe pédagogique soient considérés, ou qu'à tout le moins ils soient prévenus de toute modification afin qu'ils préparent pendant leurs vacances des cours qu'ils assureront.

Qu'ils ne subissent pas de double peine : qu'ils ne soient pas doublement sanctionnés, en plus d'une mauvaise note administrative, de leur expression en conseil de classe, ou bien, en plus d'une mauvaise inspection, en se voyant attribuer un cumul de contraintes pédagogiques peu valorisantes.

Un peu de souplesse, un peu de respect et un peu plus d'humain pour guider cette gestion.

Il y va du bien-être de tous et de chacun favorable à tout apprentissage pour toute une année scolaire !

Est-ce trop exiger ?

*Claudine Hostein*

## Une équipe de militants pour vous aider :

*Le secrétariat SNES-FSU 89 est constitué cette année par :*

	Matière enseignée	Type d'établissement d'enseignement	Secteur géographique
<b>Pascal Meunier</b>	Mathématiques	Collège	Tonnerrois et avalonnais
<b>Sophie Barré</b>	Histoire géographie	Collège	Migennes
<b>Christelle Provost</b>	Histoire géographie	Collège	Sénonais
<b>Emmanuelle Chapon</b>	Espagnol	Collège / lycée	Puisaye
<b>Claudine Hostein</b>	Documentation	Lycée	Sénonais
<b>David Chynel</b>	Electrotechnique	Lycée	Auxerrois
<b>Isabelle Clément</b>	Anglais	Lycée	Jovinien
<b>Olivier Provost</b>	Sciences physiques	Lycée	Sénonais

### *Des représentants dans les différentes instances de l'Education Nationale :*

- Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) :

**CDEN :** *Pascal Meunier*

*Jacques Pioch*

*Sophie Barré*

*Emmanuelle Chapon*

*Christelle Provost*

*Véronique Bailly*

**CTPD :** *Pascal Meunier*

*Jacques Pioch*

*Sophie Barré*

*Emmanuelle Chapon*

*Christelle Provost*

- Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) : *Jacques Pioch*

- Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) : *Olivier Provost*

- Commissaire paritaire mutations : *Sophie Barré*

- Commission de réforme départementale : *David Chynel, Olivier Provost*

- Commission départementale d'action sociale (CDAS) : *Muriel Abbott, Emmanuelle Chapon*

#### **Commission de réforme : adressez-vous au SNES !**

Un accident du travail, un handicap lié au travail, une retraite pour invalidité, etc. La commission de réforme doit donner un avis. Le SNES vous représente dans cette instance dans laquelle vous ne pouvez pas participer !

### **Besoin de renseignements ? D'aide pour animer une heure d'information syndicale ?**

**N'hésitez pas à nous contacter :**

**Tél : 03 86 55 26 23**

**e-mail : [snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu)**

**Et pour avoir les dernières infos importantes, des documents ... rendez-vous sur le site SNES de l'Yonne :**

**<http://www.dijon.snes.edu/yonne.html>**

**CDAS :** Cette commission est composée de représentants de l'administration, de la MGEN et des syndicats. Tout titulaire de l'Education Nationale ou contractuel depuis plus de 6 mois peut consulter l'assistante sociale de l'Inspection Académique et déposer un dossier de demande d'aide. Après avis favorable de la commission, le rectorat lui accordera soit une aide financière soit un prêt.

#### **Comment obtenir les dossiers ?**

Auprès du Rectorat ou de l'inspection académique,  
Auprès de l'assistante sociale.

#### **Comment ces aides sont-elles attribuées ?**

Les modes d'attribution varient en fonction du type d'aide :

- *Attribution sur simple demande* : sous condition de ressources (prestation pour garde de jeune enfant, séjours en centre de vacances, ...)

- *Attribution conditionnée* à l'examen du dossier de l'agent en CDAS mais dans la limite du budget « aide social » du département.

## LETTRE AUX EDUCATEURS UN PROJET DE SOCIETE INQUIETANT !



*Vous avez tous entendu parler de cette fameuse lettre que Sarkozy nous a écrite, mais l'avez-vous lue ?*

Dans cette lettre, écrite le 4 septembre, Sarkozy nous expose sa vision de ce que doit être l'Ecole, de ce que les élèves doivent apprendre et comment ils doivent l'apprendre, autrement dit, comment nous devons mener notre enseignement !

Mais ce n'est pas tout, car au travers de ce projet inquiétant de refonte totale du système éducatif se dessine aussi une vision de la société, et cette vision-là n'est pas moins effrayante.

D'emblée, l'Education n'est plus considérée comme un ensemble de savoirs et de connaissances que l'élève doit maîtriser car elle devient une « économie de la connaissance » (p. 7).

Ce souhait d'une « économie de la connaissance » se cristallisera dans ce que Sarkozy appelle de tous ses vœux, à savoir la « première civilisation planétaire » (p. 15) jamais engendrée ! Cette formulation donne froid dans le dos lorsqu'on réfléchit à ce qu'elle peut impliquer : uniformisation des civilisations ? des modes de vie ? des références culturelles ? donc abandon des diversités et spécificités des civilisations qui n'ont pas d'hégémonie politique, ni économique ? Et enfin, uniformisation sur quel modèle ?! A mon sens, une véritable boîte de Pandore...

Ainsi, dans cette nouvelle civilisation planétaire, accompagnée d'une « Renaissance intellectuelle, morale et artistique » (p. 17) dont Sarkozy se veut le grand oeuvre, c'est une vision manichéenne qui règne, avec pour valeurs « ce qui est juste, beau, vrai, grand, bien, profond » auxquelles s'opposent, bien évidemment « ce qui est mal, injuste, laid, petit, mensonger, superficiel, médiocre » (p. 4, 7, 9, 10). Dorénavant, vous n'aurez plus qu'à prendre une feuille et la diviser en deux colonnes ! Remarquez, cela risque finalement de nous faciliter la tâche : nous n'aurons plus que le choix entre noir ou blanc.

Cette « économie de la connaissance » est aussi étayée par des appels à intégrer le monde de l'entreprise à l'Ecole et par le souhait de **démanteler nos statuts qui sont, selon lui, un « carcan [...qui] doit s'ouvrir pour permettre que circulent les hommes, les idées, les compétences »** (p. 29)

Alors, le but est-il que l'Ecole adopte le mode de fonctionnement de l'entreprise, avec pour incitation l'excellence, le mérite, le résultat ? Nous gagnerons plus et progresserons plus rapidement si nous choisissons de travailler et de nous investir davantage (p. 28), tant au niveau personnel qu'au niveau collectif : « les moyens seront répartis en fonction des résultats et des difficultés que rencontrent les élèves » (p. 28). Cette formulation semble contradictoire car : tiendra-t-on compte des résultats pour affecter les crédits ou alors de la difficulté des élèves ? Si un établissement est composé de nombreux élèves en difficulté (type ZEP) avec des équipes pédagogiques renouvelées annuellement et donc peu en mesure de mettre en place et de s'investir dans des projets pédagogiques suivis, on peut se demander quel critère sera retenu pour l'affectation des crédits !

Quant aux procédés stylistiques auxquels recourt Sarkozy, il serait intéressant de les étudier : Que révèle le nombre d'occurrences de la formule « je suis convaincu » ? Veut-il nous convaincre ? Sa conviction n'est-elle que rhétorique ?

Que penser d'un certain nombre de paragraphes qui débutent sur une idée pour s'achever sur... son contraire ?! Est-ce de la flagornerie afin de n'offenser aucune sensibilité ? Ou bien est-ce le fruit d'une pensée tortueuse ?

Que penser de la manipulation opérée sur le double-sens de certains mots : éducation ou Education ? Qui sont les éducateurs à qui s'adresse cette lettre ? Parfois les enseignants, parfois les parents, parfois les deux, d'autres fois encore ces deux catégories associées à bien d'autres !

En conséquence, cette lettre présente une vision qui, bien qu'elle affirme se préoccuper de l'avenir de nos enfants, semble plutôt être celle d'un appauvrissement de l'Education. Les ressorts en sont la manipulation, la contradiction, la flagornerie et la mégalomanie. Cela fait beaucoup pour un seul homme, non ?

Alors, allons-nous être nombreux à nous élever contre cette vision de notre société ?

*Emmanuelle Chapon*

*Si vous ne l'avez pas reçue dans votre boîte aux lettres, vous pouvez retrouver l'intégralité de la lettre aux éducateurs sur le site national du Snes : <http://www.snes.edu/snesactu/spip.php?article2664>*

# Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education nationale) de septembre

*Cette assemblée est convoquée par le Conseil général à Auxerre et a un rôle consultatif sur les décisions qui sont ensuite votées par les élus. Donc ce qui suit devra être entériné par le Conseil général dans une future séance.*

## **Dotations de fonctionnement des collèges publics (année 2008)**

L'enveloppe globale affectée aux collèges publics est de 4 332 513 €.

Elle comprend :

- la dotation de fonctionnement affectée aux 33 collèges publics : 3 083 204 €.
- les dotations spécifiques : Participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs – Abonnements ADSL (1 500 €) – Frais de transports Opérations « Savoir Nager » - frais de transports pour la Découverte professionnelle (750 € pour chacun des 31 collèges qui l'ont ouvert.) : 619 108 €.
- La réserve pour dépenses de viabilisation complémentaire, pour extension de locaux et pour imprévus : 630 201 €.

Pour 2008, l'enveloppe affectée aux dotations des collèges publics de l'Yonne est en augmentation de 2 %. La répartition est la suivante :

- 17 collèges voient leur dotation 2008 augmenter,
- 10 collèges ont une dotation 2008 identique à celle de 2007,
- 6 collèges ont leur dotation « gelée » pour 3 ans, suite à des travaux d'extension : collèges Albert Camus et Paul Bert d'Auxerre, collège Jacques Prévert de Migennes, collège Jean Bertin de Saint-Georges, collège Le Gâtinais en Bourgogne de Saint Valérien et le collège des Champs Plaisants à Sens.

Les représentants de la FSU se sont abstenus sur ce vote.

Par ailleurs, chaque année, une liste de gros matériels doit parvenir au Conseil général pour des commandes groupées. Nous avons fait part aux élus et aux services administratifs du Conseil général que nous aimerions une plus grande liberté sur les modèles à commander, afin d'éviter par exemple des paillasses achetées avec des chaises trop hautes (cf. collège Jacques Prévert à Migennes). Il s'avère que cette liste est opaque dans de nombreux établissements : le Principal ne consulte pas toujours les personnels concernés sur les besoins ou sur les choix. Il faut absolument exiger une transparence sur les demandes et participer à la constitution de cette liste.

*Christelle Provost*

## **Accompagnement éducatif**

Nous avons évoqué lors de ce conseil présidé par Henri de Raincourt, président du Conseil général de l'Yonne, la mise en place de l'accompagnement éducatif.

Il s'agit d'une mesure qui doit prendre effet au plus tard après les vacances de la Toussaint ; elle concerne dans un premier temps les collèges ZEP et a pour but de proposer aux « orphelins de 16h » un accompagnement éducatif.

Notre intervention a porté sur deux points :

Dans un premier temps, nous avons demandé si des circuits de ramassage scolaire -cet aspect relevant de la compétence du Conseil général- seront mis en place afin que les élèves désirant participer à cet accompagnement éducatif puissent rentrer chez eux en toute tranquillité. Beaucoup de collégiens dépendent des transports scolaires et s'ils n'ont pas cette possibilité, on n'en voit pas bien l'intérêt.

La réponse qui nous a été apportée est que pour l'instant aucune organisation n'est prévue ! Toutefois des réunions sont programmées afin de cibler le nombre d'élèves qui seraient concernés par ce dispositif ainsi que le surcoût engendré par le rajout de circuits, la première devant se dérouler entre l'Inspecteur d'académie et le président du CDEN.

L'Inspecteur d'Académie a rappelé que le ministre de l'EN a présenté cette mesure aux inspecteurs académiques comme devant être impérativement mise en œuvre. Des crédits ont été alloués puisque 48 000 h ont été accordées pour les 31 collèges ZEP de l'académie -l'Yonne en comptant 7- ce qui correspond à 74 ETP.

L'Inspecteur d'Académie a ajouté que cette mesure pourrait être étendue, vu les moyens que lui-même juge considérable, à d'autres collèges demandeurs.

Dans un second temps, vos représentants ont fait remarquer que les moyens dégagés pour la réalisation de cette mesure auraient peut-être été plus judicieusement utilisés s'ils avaient servi à des créations de postes. En effet, les 48 000 h ne représentent pas moins de... quasiment 2,4 postes par collège ZEP !!!

Où est la logique?

Sans compter qu'on peut se demander quels élèves vont volontairement rester 2 h de plus chaque jour au collège.

Enfin, les parents qui, pour diverses raisons ne souhaiteront pas envoyer leurs enfants à cet accompagnement éducatif, ne sont-ils pas en train de tomber dans un piège ? Ne leur sera-t-il pas ensuite reproché de n'avoir pas saisi leur chance ?

Quelle logique sous-tend ce nouveau dispositif ?!

*Emmanuelle Chapon*

# Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education nationale) de septembre (suite)

## Evolution de la carte scolaire du sénonais

La récente loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dite acte 2 de la décentralisation a confié aux Départements la charge d'arrêter la localisation des collèges, leur secteur de recrutement, leur capacité et le mode d'hébergement des élèves, en tenant compte des critères d'équilibre démographique, social et économique. Parallèlement, la même loi confie aux autorités académiques et en particulier l'Inspecteur d'Académie, la responsabilité d'affecter les élèves dans les collèges publics. Le Département de l'Yonne en application de ces dispositions a décidé d'ajuster la carte scolaire des 9 collèges du nord du département pour la rentrée 2008.

Le Conseil général justifie cette modification :

- ➔ d'abord par la nécessité de prendre en compte les conclusions du rapport des Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale qui préconisent de limiter la capacité des établissements entre 500 et 600 élèves.
- ➔ ensuite par l'évolution de la population scolaire qui prévoit à l'horizon 2011, une hausse sensible des effectifs des collégiens de 600 élèves dans l'Yonne dont 400 dans le sénonais.
- ➔ enfin par la nécessité de définir la capacité optimale des établissements avant d'engager les travaux onéreux.

Le souci reste la sectorisation des 3 collèges de Sens. Les représentants de la FSU se sont opposés à tout découpage qui ne garantirait pas la mixité sociale et économique dans chacun des établissements. En effet, il faut éviter la « ghettoïsation » de Champs Plaisants, éviter l'identification de Montpezat comme collège de centre ville qui attire d'importantes dérogations et ne pas aggraver le recrutement de Mallarmé qui reçoit déjà un pourcentage significatif d'élèves issus de CSP fragilisées.

Pour cela, nous soutenons donc la proposition de rééquilibrer par un déplacement du secteur de recrutement de l'école Jules Ferry (ZEP) de Champs Plaisants vers les deux collèges du centre ville. Et nous demandons que cette sectorisation soit revue de façon plus précise et contraignante.

Devant notre insistance, M. de Raincourt a décidé d'agir en deux temps :

Dans un premier temps, le CDEN a émis un avis favorable (Le Conseil général votera courant novembre) pour les transferts qui ne posent pas de problèmes ni aux élus, ni aux partenaires éducatifs ; à savoir :

- la carte du collège Chateaubriand de Villeneuve sur Yonne reste en l'état.
- le collège André Malraux de Paron recevra les élèves de Gron (initialement à Mallarmé).
- le collège Gaston Ramon de Villeneuve l'Archevêque ceux de Perceneige.
- le collège du Gâtinais en Bourgogne de Saint-Valérien ceux des communes de Lixy et Saint Sérotin.
- le collège Mallarmé de Sens englobera les communes de Cuy et Evry.

A la suite de notre demande, l'Inspecteur d'Académie a affirmé que le collège de Champs Plaisants gardera son statut de ZEP, malgré l'évolution de la sectorisation de l'école Jules Ferry.

Dans un deuxième temps, il a proposé la réunion d'un nouveau groupe de travail pour la carte scolaire spécifique des 3 collèges de Sens. Nous resterons très vigilants afin de veiller au meilleur intérêt de tous.

Nous n'avons dans cette démarche qu'un seul but : la réussite de nos élèves et l'avenir de la ville de Sens.

*Christelle PROVOST*

## ARRÊTONS D'INSTRUMENTALISER GUY MÔQUET :

Guy Môquet était un jeune homme valeureux qui mérite que nous lui rendions hommage pour son courage mais en respectant sa mémoire. Il ne faut pas en faire un outil de propagande en le montrant comme un exemple pour les jeunes afin qu'ils se sacrifient eux aussi pour la France, en leur mettant la larme à l'œil.

Il est bon de préciser que sa missive est une lettre d'adieu à ses parents, il n'y mentionne pas la France. Il ne faut pas passer sous silence les valeurs qu'il défendait. Il luttait contre le capitalisme et pour la défense du prolétariat. Guy Môquet a été arrêté car il colait des affiches communistes et non pour avoir agi contre les Allemands. C'est à la suite de l'assassinat d'un officier allemand Karl Hotz qu'il a été fusillé par représailles le 22/10 1941 avec 26 de ses camarades du camp de Châteaubriant.

Nous pouvons même aller plus loin lorsque nous voyons que le président se sert de lui pour exalter le sentiment patriotique, Guy Môquet a été arrêté pour avoir résisté à l'Etat français de l'époque.

**Il est vraiment scandaleux que la mémoire de cet homme soit détournée de son idéal pour permettre au Président de faire du populisme de bas étage.**

*Sophie Barré*

# Le CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental)

*Il a été réuni par l'Inspecteur d'Académie le 21 septembre. Il comprend des représentants de l'administration et les représentants des syndicats (la FSU a 6 sièges sur 10).*

## Effectifs des collèges

Si les collèges de l'Yonne perdent 138 élèves par rapport à l'an passé, la légère remontée en 6ème de l'an passé se confirme avec 23 élèves de plus en 6ème et 28 en 5ème.

L'effectif moyen des classes est de 24,3 élèves mais nous constatons des classes très chargées par exemple :

En 6ème à Toucy et Villeneuve sur Yonne (28 à 29)

En 5ème à Clavel Avallon et J. Prévert Migennes (29)

En 4ème à St Fargeau (30) et à Montpezat (28)

En 3ème à Denfert Rochereau (30-31) et St Georges (29-30)

## Dérogations

Le libéralisme introduit par le nouveau gouvernement en matière de dérogation n'a pas produit cette année (du fait de son annonce tardive ?) de modification importante dans le nombre de demandes des familles.

Par contre, l'Inspecteur d'Académie les a toutes accordées quand la capacité des établissements le permettait.

En collège, 246 demandes sur 257 (dont 203 en 6<sup>ème</sup>) ont été accordées (96 %). Cela a conduit à l'ouverture d'une classe de 6<sup>ème</sup> supplémentaire au collège Albert Camus d'Auxerre. A noter également que 30 % des élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Montpezat de Sens ne viennent pas du secteur de recrutement de ce collège (18 % viennent de Mallarmé).

Les demandes sont plus importantes dans les villes ayant plusieurs collèges (9 % des familles) que dans les villes ayant un seul collège (3 %).

En lycée, 44 demandes sur 56 ont été accordées.

Après questionnement du SNES, l'Inspecteur d'Académie a affirmé :

Que les moyens ne pourraient pas être maintenus dans les établissements perdant des élèves.

Que les élèves du secteur de recrutement de l'établissement seront toujours prioritaires sur ceux venant d'un autre secteur.

Que toutes les demandes seront accordées à l'avenir dans la limite des places disponibles. S'il y a des choix à faire, les critères retenus (cf. BO....) ne comprendront pas le niveau des élèves.

## Bilangues

Cette forme d'apprentissage des langues vivantes se développe mais, faute d'un nombre suffisant d'élèves (8), deux groupes ont été fermés le 24 septembre à Bienvenu Martin et à Paul Bert (Auxerre)

## SEGPA

554 élèves sont scolarisés en SEGPA (18 de plus) dans 36 classes.

Un poste de directeur est demandé par l'Inspection Académique pour Toucy.

## Effectifs des lycées : une étude fine est nécessaire

La baisse des effectifs des collèges ces dernières années se fait cruellement sentir dans les lycées.

Mais un autre phénomène doit être regardé de près : de nombreux élèves des collèges publics, affectés en 2de G-T ne vont pas dans les lycées publics. C'est le cas notamment sur Avallon, Sens et Joigny.

Par contre les lycées de Toucy et Tonnerre voient leurs effectifs en 2de augmenter.

## Orientation

Le pressing du ministère/rectorat/IA/chefs d'établissement est efficace : les taux de redoublement baissent dans l'Yonne. Impossible pourtant de savoir, faute d'étude de cohortes réelles, si c'est dans l'intérêt des élèves.

Et nous savons bien qu'aucune aide n'est apportée (faute de moyens) aux élèves qui passent dans la classe supérieure en étant en difficulté.

L'Inspecteur d'Académie a malmené l'apprentissage lors de la réunion (il a rappelé que 40 % des contrats sont rompus la première année) mais sur le département, 150 élèves de 4ème ne se retrouvent dans aucun établissement public ... !

À noter une différence dans les taux de passage de 3ème en 2de entre le bassin nord de l'Yonne (plus bas) et le bassin sud.

Des places sont vacantes en BEP (environ 10%, soit 100 places) en Bac Pro (40) et en BTS (40) ce qui peut faire craindre des fermetures pour la prochaine rentrée ...

## Surveillance en collège

La dotation du département baisse de 1/2 poste.

Les collèges de Noyers et St Florentin ont perdu 1/2 poste et celui de Bléneau vient d'en gagner un demi (il en aura donc 2 !)

À noter que sur les 130 postes, il n'en reste que 12 avec le statut de MI/SE.

## Unité Pédagogique d'Intégration

4 UPI ouvrent à la rentrée à St Fargeau, Tonnerre, Champs Plaisant à Sens et Albert Camus Auxerre. Il y en avait déjà à Paul Bert et Denfert Rochereau (Auxerre) et Montpezat (Sens). Elles regroupent des élèves, sortant majoritairement des CLIS (Classe d'Intégration Scolaire, du premier degré) et présentant un handicap de même nature :

Classification :

UPI 1 pour enfants présentant des troubles importants des fonctions cognitives,

UPI 2 pour handicapés auditifs,

UPI 3 pour handicapés visuels,

UPI 4 pour handicapés moteurs.

Les enseignements sont encadrés par un professeur spécialisé mais les élèves peuvent rejoindre des cours des classes du collège, en fonction de leur handicap.

Des auxiliaires d'intégration scolaire qui aident, de façon individuelle, l'élève handicapé à suivre une scolarité en classe ordinaire.